

Partie 6bis Compétitions de BMX Freestyle

version 02.02.19

Table des matières

Chapitre I DISPOSITIONS PRELIMINAIRES.....	2
Chapitre II CATEGORIES ET LICENCES.....	2
Chapitre III CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS DE BMX FREESTYLE	4
Chapitre IV TENUE ET EQUIPEMENT.....	11
Chapitre V CONDUITE DES PARTICIPANTS ET RECLAMATIONS.....	13
Chapitre VI COMPETITIONS DE BMX FREESTYLE	15
Chapitre VII INSTALLATIONS ET PERIMETRE DE LA COMPETITION	27
Chapitre VIII OFFICIELS DE COMPETITION	31
Chapitre IX REGLES POUR LA COUPE DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE.....	33
Chapitre X CHAMPIONNATS DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE	41
Chapitre XI CLASSEMENT UCI DE BMX FREESTYLE.....	43
Annexe I : GRILLE DE POINTS POUR LA COUPE DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE.....	47
Annexe II: GRILLE DE POINTS POUR LE CLASSEMENT UCI DE BMX FREESTYLE	48

Chapitre I DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Compétitions de BMX Freestyle

6bis.1.001 Les compétitions de BMX Freestyle sont des épreuves jugées, dans lesquelles les coureurs sont notés sur leur capacité à exécuter une routine, dont une ou plusieurs sortes de manœuvres différentes, connues sous le nom de « figures ».

Dans le cadre du présent règlement, les compétitions ou épreuves de BMX Freestyle se réfèrent à l'une ou aux deux des spécialités de BMX Freestyle :

- Park
- Flatland

Le présent règlement s'applique en général aux deux spécialités de BMX Freestyle, sauf indication contraire.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.1.002 Comme les compétitions de BMX Freestyle ne sont pas des courses, seuls les éléments de la Partie I du Règlement « Organisation générale du cyclisme en tant que sport » de l'UCI qui sont spécifiquement mentionnés dans la Partie Vbis « Compétitions de BMX Freestyle » s'appliquent aux compétitions de BMX Freestyle.

Dans le cas où les termes « course » ou « courses » sont utilisés dans toute autre partie du Règlement de l'UCI qui s'applique également aux compétitions de BMX Freestyle, il faut entendre par là une ou des compétition(s) de BMX Freestyle. De la même manière, les termes compétition et épreuve sont interchangeables.

6bis.1.003 La saison de BMX Freestyle débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Chapitre II CATEGORIES ET LICENCES

Âge des participants

6bis.2.001 Dans le cas de la participation à des épreuves sur le calendrier international, les catégories des coureurs sont déterminées en fonction de l'âge des participants. L'âge d'un coureur se définit par la différence entre l'année de l'épreuve et l'année de naissance du coureur, tel que défini à l'article 1.1.034.

Pour participer à une épreuve de BMX Freestyle, un coureur doit au moins avoir 7 ans. L'âge minimum de 7 ans fait référence à l'âge calendaire réel du coureur le jour du début de l'épreuve.

Catégories de compétitions

6bis.2.002 Il existe deux niveaux de catégories pour les compétitions de BMX Freestyle.

- a. Catégories UCI: Ces catégories participent à toutes les épreuves inscrites sur le calendrier international BMX Freestyle de l'UCI.
- b. Catégories nationales: Ces catégories participent à toutes les épreuves inscrites sur un calendrier national BMX Freestyle.

Les catégories de compétitions reconnues par l'UCI pour les compétitions de BMX Freestyle sont les suivantes:

- a. Catégories UCI pour les compétitions de BMX Freestyle:
 - a. Catégories Hommes: Hommes Élite, âgés de 15 ans et plus
 - b. Catégories Femmes: Femmes Élite, âgées de 15 ans et plus
- b. Catégories nationales pour les compétitions de BMX Freestyle
 - a. Catégories Hommes:
 - i. Amateur Hommes
 - ii. Garçons âgés de 7 à 14 ans
 - b. Catégories Femmes:
 - i. Amateur Femmes
 - ii. Filles âgées de 7 à 14 ans

Pour les catégories nationales ci-dessus, les Fédérations Nationales peuvent décider de modifier les limites d'âge ou d'ajouter des catégories supplémentaires, comme d'autres catégories d'âge, des catégories ouvertes* et/ou des catégories de capacités.

*Les catégories ouvertes sont celles avec un âge limite ou des capacités spécifiques telles que définies par la Fédération Nationale.
(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.2.003 Un coureur ne peut pas participer à la fois dans la catégorie Amateur et dans la catégorie Élite durant la même saison. Les coureurs peuvent seulement changer de catégorie lorsqu'ils renouvellent leur licence au début de la saison suivante.

Combinaison de catégories

6bis.2.004 Compétitions Park

Une compétition de BMX Park ne peut avoir lieu que pour les catégories dans lesquelles 5 coureurs et plus se sont enregistrés et sont confirmés. Dans le cas où une catégorie a moins de 5 coureurs enregistrés et confirmés, cette catégorie peut être combinée à une autre à la discrétion de l'organisateur de la compétition.

Si un nombre suffisant de 5 coureurs est enregistré et confirmé pendant la confirmation des coureurs, la catégorie sera maintenue même si moins de coureurs se présentent au départ, pour quelque raison que ce soit.

Compétitions Flatland

Pour les compétitions de BMX Flatland, il conviendra de suivre la procédure du BMX Park indiquée ci-dessus. Toutefois, pour pouvoir organiser une compétition séparée, 3 coureurs minimum devront être enregistrés et confirmés après la confirmation des coureurs.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Licences

6bis.2.005 Quiconque participant à des épreuves de BMX Freestyle, à quelque titre que ce soit, doit avoir une licence. À cet égard, les articles 1.1.001 à 1.1.034 et 1.1.040 à 1.1.087 s'appliquent.

La licence doit indiquer la catégorie du coureur.

Concernant l'intégration de la discipline Flatland durant la saison 2019, une licence UCI est obligatoire pour participer à toutes les épreuves de la Coupe du Monde BMX Flatland UCI, mais pas pour d'autres épreuves. Une licence UCI sera obligatoire pour toutes les autres épreuves Flatland à partir du 1^{er} janvier 2020.

(Texte modifié au : 02.02.19)

Chapitre III CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS DE BMX FREESTYLE

Calendrier

6bis.3.001 Le Comité Directeur de l'UCI doit approuver le calendrier international BMX Freestyle de l'UCI. À cet égard, les articles 1.2.001 à 1.2.030 du Règlement de l'UCI s'appliquent.

Dans le but de promouvoir la croissance de cette discipline, l'article 1.2.019 (Courses interdites) ne s'applique pas jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, les licenciés qui participent à des compétitions non approuvées par l'UCI ou l'une de ses Fédérations Nationales membres le feront entièrement à leurs propres risques ; ni l'UCI, ni ses Fédérations Nationales ne sauraient être tenues responsables des conséquences d'une telle participation.

6bis.3.002 En règle générale

Toutes les épreuves inscrites au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI comprendront au moins les Catégories UCI citées à l'article 6bis.2.002. Ces épreuves inscrites au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI respecteront le Règlement UCI pour les Catégories UCI.

L'UCI est seule habilitée à décider de l'attribution d'une épreuve au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI.

Le calendrier international BMX Freestyle de l'UCI comprendra les types de compétitions suivantes :

Compétitions Park **et Flatland**

- Les Championnats du Monde (CM) UCI de BMX Freestyle : aucune autre épreuve ne peut être inscrite au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI aux mêmes dates que les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle.
- Coupe du Monde (CDM) UCI de BMX Freestyle : aucune autre épreuve ne peut être inscrite au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI aux mêmes dates qu'une Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle.
- Championnats Continentaux (CC): seuls les coureurs ayant la nationalité d'un pays du continent en question sont autorisés à participer à ces Championnats Continentaux. Aucune autre compétition C1 ou CN du même continent ne peut être inscrite au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI à la date des Championnats Continentaux pour ce continent.
- Compétition Internationale (C1) de BMX Freestyle : chaque Fédération Nationale peut inscrire une ou plusieurs Compétitions Internationales de BMX Freestyle au calendrier de l'UCI au cours de chaque année civile.
- Championnats Nationaux (CN): chaque Fédération Nationale peut inscrire un seul Championnat National de BMX Freestyle au calendrier de l'UCI au cours de chaque année civile.

En outre, les Jeux Olympiques (JO) et les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) figureront au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI pour la spécialité Park.

(Texte modifié au : **02.02.19**)

Obligations de l'organisateur et des autres licenciés

6bis.3.003 Les organisateurs de compétitions de BMX Freestyle et les autres licenciés ont les responsabilités et obligations établies dans les articles 1.2.031 à 1.2.047 du Règlement de l'UCI.

6bis.3.004 L'organisation d'une compétition de BMX Freestyle peut décider de limiter le nombre de participants dans une catégorie mais seulement à la condition que cette limite soit stipulée dans le Guide Technique de l'épreuve. Sinon, l'organisateur ne peut s'opposer à la participation d'aucun licencié, sans préjudice des dispositions prévues dans l'article 1.2.022. De la même manière, l'organisateur ne peut empêcher un coureur enregistré de prendre le

départ, sans préjudice de toute autre disposition des règlements qui s'appliquent.

Les compétitions de BMX Freestyle sont en principe inscrites au calendrier international BMX Freestyle UCI. Celles-ci sont des compétitions ouvertes, auxquelles peuvent participer les coureurs de toutes nationalités possédant une licence valide. Les compétitions dans lesquelles l'une ou l'autre des catégories Hommes Elites ou Femmes Elites sont réservées uniquement aux coureurs invités ne sont pas inscrites au calendrier international BMX Freestyle UCI.

Après le délai de confirmation des coureurs indiqué dans le Guide Technique, l'organisateur n'est pas autorisé à accepter une quelconque inscription. En cas de contestation, le Commissaire désigné pour superviser la compétition tranchera.

L'ignorance des dispositions établies dans le Guide Technique ou le programme de l'épreuve ne saurait constituer une excuse pour quelque coureur ou licencié que ce soit.

(Texte modifié au : 02.02.19)

Parcours et sécurité

6bis.3.005 L'organisateur doit fournir un service de sécurité approprié et organiser une coopération efficace avec les autorités publiques.

Sans préjudice des dispositions administratives et juridiques pertinentes et du devoir de diligence général, l'organisateur doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve ou le terrain de la compétition ne contienne pas d'endroit ou de situation qui pourrait constituer un risque de sécurité particulier à l'égard de qui que ce soit (coureurs, accompagnateurs, officiels, spectateurs, etc.).

6bis.3.006 En aucun cas l'UCI ou ses Fédérations Nationales ne sauraient être tenues responsables de défauts du parcours ou des installations ou pour tout accident susceptible de se produire. L'organisateur sera tenu responsable.

6bis.3.007 Les coureurs doivent étudier le parcours / les installations de compétition à l'avance comme défini au Chapitre VI du présent règlement.

6bis.3.008 L'organisateur doit mettre en place un service médical adéquat.

6bis.3.009 L'organisateur doit désigner un ou plusieurs médecins qui puissent fournir des soins médicaux aux coureurs.

6bis.3.010 Des installations permettant un transfert rapide à l'hôpital doivent être disponibles. Au moins une ambulance doit suivre la compétition ou être disponible sur le lieu de la compétition.

Avant le début de la compétition, l'organisateur doit fournir aux coureurs partants une liste des hôpitaux qui ont été contactés pour la prise en charge des blessures.

Prix

6bis.3.011 Toute information relative aux prix (nombre, nature, montant, conditions d'attribution) doit être clairement énoncée dans le programme ou le Guide Technique de la course.

Le Comité Directeur de l'UCI peut établir des niveaux de prix minimaux pour des compétitions inscrites sur le calendrier international, tel qu'énoncé dans les Obligations Financières de l'UCI.

Les prix doivent être payés aux bénéficiaires ou à leurs représentants au plus tard 90 jours après la fin de la compétition.

6bis.3.012 En cas de contestation qui pourrait influencer la place d'un coureur et par conséquent son droit à un prix, l'organisateur doit retenir le prix jusqu'à ce qu'une décision soit arrêtée.

Dans le cas où un coureur perd la place qui lui avait donné droit à un prix, le prix doit être retourné dans un délai d'un mois à l'organisateur, qui devra le redistribuer. En cas de non-conformité, le montant total remboursable doit automatiquement être augmenté de 20% (vingt pourcent) et l'organisateur doit le signaler à l'UCI.

Le coureur devra être automatiquement suspendu si le prix, augmenté de 20% (vingt pourcent), n'a pas été remboursé à l'UCI dans le délai d'un mois suivant la notification de l'UCI; et ce, jusqu'à ce que le montant total dû soit remboursé.

Le paragraphe ci-dessus s'applique également à tout intermédiaire ou bénéficiaire en possession du prix dès l'instant où la demande de remboursement a été faite.

Sauf mention contraire, les coureurs suivants dans le classement doivent tous avancer d'une place et doivent avoir droit aux prix qui correspondent à leurs nouvelles places en cas de disqualification d'un ou de plusieurs coureurs ayant normalement droit à un prix.

Réunion des coureurs

6bis.3.013 S'ils le jugent nécessaire, l'organisateur et le Commissaire, agissant conjointement, peuvent décider d'organiser une réunion des coureurs. Si ce n'est pas mentionné dans le Guide Technique, une notification de l'heure et du lieu de la réunion devra être annoncée sur le site de la compétition (exemple : afficher l'information dans la zone des coureurs sur le lieu de la compétition ou faire une annonce).

Enregistrement et confirmation des coureurs

6bis.3.014 La procédure d'enregistrement est contrôlée par l'organisateur et est décrite dans le Guide Technique.

Les coureurs doivent s'inscrire aux compétitions de BMX Freestyle en se soumettant à la procédure d'inscription exigée par l'organisateur. Cela peut ne se faire en personne lors de la compétition (à l'heure et au lieu mentionnés dans le Guide Technique) ou en ligne. L'organisateur peut décider d'accepter seulement les inscriptions en ligne; si tel est le cas, cela sera également mentionné dans le Guide Technique.

Dans le cas où il y aurait un nombre limite de participants, tel qu'établi dans le Guide Technique de l'épreuve, les inscriptions en ligne auront la priorité. De cette manière, les inscriptions sur place seront seulement autorisées dans la limite des places disponibles (le cas échéant).

L'organisateur peut décider d'appliquer un droit d'inscription ; si tel est le cas, le paiement de ce droit d'inscription devra être effectué au moment de l'enregistrement au plus tard.

L'inscription à la compétition implique que vous êtes d'accord avec le programme de l'épreuve, ainsi qu'avec toutes les dispositions du Guide Technique.

Les participants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans le pays où la compétition est organisée doivent fournir le consentement de leurs parents lorsqu'ils s'inscrivent en utilisant le formulaire fourni par l'organisation.

Par le fait de s'inscrire, le coureur (ou ses parents ou son tuteur) atteste qu'il est apte à participer à la compétition d'un point de vue médical. Ni l'organisateur ni l'UCI n'aura d'obligation de diligence à ce sujet – la détermination de l'aptitude à concourir relevant de la responsabilité exclusive du coureur (ou de ses parents ou de son tuteur).

Confirmation des coureurs

6bis.3.015 La confirmation des coureurs est la procédure effectuée sous la responsabilité d'un Commissaire et au cours de laquelle les coureurs inscrits terminent la procédure d'enregistrement. Le Commissaire est le seul à avoir le pouvoir de décider si l'inscription d'un coureur est valable ou non.

La confirmation des coureurs s'effectue à l'heure et au lieu décrits dans le Guide Technique.

Pendant la confirmation des coureurs, chaque coureur ou son représentant devra confirmer son intention de prendre le départ en présentant sa carte nationale d'identité ou son passeport.

Une licence de cyclisme valide, telle que définie dans la Partie I du Règlement de l'UCI sera exigée. Ladite licence devra être présentée lors de la

confirmation des coureurs pour que leur identité soit vérifiée. Une carte nationale d'identité ou un passeport pourra également être requis.

Ce n'est qu'après avoir payé le droit d'inscription (le cas échéant), signé toute décharge exigée par l'organisation et terminé la procédure de confirmation des coureurs qu'un coureur est considéré comme dûment enregistré pour prendre part à la compétition. À ce stade, une accréditation permettant au coureur de participer lui est délivrée.

Les coureurs doivent être dûment enregistrés avant de commencer à s'entraîner ; ils ne sont pas autorisés sur les lieux de la compétition jusqu'à ce qu'ils soient dûment enregistrés.

Pour pouvoir être enregistrés à la compétition, tous les coureurs doivent accepter de respecter le Règlement de l'UCI et par la même occasion, la disposition et la forme du périmètre où se tiendra la compétition.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.3.016 L'organisateur doit fournir au Commissaire et au Collège des juges une liste définitive, par catégorie, des coureurs qui ont terminé la procédure d'enregistrement et de confirmation.

6bis.3.017 Aucune autre inscription ne devra être acceptée après la fin de la confirmation des coureurs. De la même manière, tout coureur inscrit ne s'étant pas présenté à la confirmation des coureurs doit être éliminé de la liste des inscrits et ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Un coureur, dont la licence ne peut être vérifiée, et dont le statut en tant que licencié non suspendu ne peut être établi, d'une quelconque autre manière que ce soit, ne peut pas prendre le départ et ne peut pas figurer dans le classement de la compétition.

6bis.3.018 Après la fin de la confirmation des coureurs, le Commissaire et l'organisation doivent établir les listes des partants et les groupes d'entraînement (le cas échéant) pour la compétition.

Classement et résultats

6bis.3.019 Après une compétition de BMX Freestyle, les résultats (classement final) pour chaque catégorie seront affichés dans la zone des coureurs sur les lieux de la compétition avant la cérémonie de remise des prix.

Dans le cas de catégories regroupées suite à la confirmation des coureurs, les résultats de la catégorie regroupée doivent être répartis dans les catégories d'origine et ce, en vue de l'attribution des prix et des points.

6bis.3.020 Sans préjudice des modifications résultant de l'application des règlements par les instances compétentes, dans le cas d'erreurs importantes dans l'enregistrement des résultats des coureurs, le classement de la compétition peut être corrigé par l'UCI s'il s'agit d'une épreuve inscrite sur le calendrier international de l'UCI ou par la Fédération Nationale de l'organisateur s'il s'agit

d'une épreuve sur un calendrier national. Cela ne pourra intervenir que dans un délai de 30 jours après la fin de la compétition.

L'UCI ou la Fédération Nationale de l'organisateur respectivement, doit prévenir l'organisateur et tous les coureurs concernés par cette correction.

Remise des prix

6bis.3.021 Tous les coureurs concernés doivent, en fonction de leur place, de leur classement et de leurs performances, participer à des cérémonies protocolaires, telles que décrites dans le Guide Technique.

6bis.3.022 Sauf mention contraire, les coureurs doivent se présenter aux cérémonies protocolaires en tenue de compétition.

Supervision des compétitions de BMX Freestyle

6bis.3.023 La procédure des compétitions de BMX Freestyle doit être supervisée par un Commissaire et un Collège des juges.

L'organisateur doit veiller tout particulièrement à ce que ces officiels puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

6bis.3.024 Les articles 1.2.115 à 1.2.132 relatifs aux Commissaires s'appliquent.

Le Commissaire doit être désigné par la Fédération Nationale de l'organisateur pour des épreuves sur un calendrier national ou par l'UCI pour des épreuves sur le calendrier international, selon le cas.

Le Commissaire doit agir en tant que directeur de la compétition : il est désigné pour superviser les aspects sportifs de l'épreuve conformément au Règlement de l'UCI.

Le Collège des juges est responsable de l'évaluation de la performance des coureurs pendant la compétition et de l'attribution de leurs notes.

6bis.3.025 Le Commissaire, le Collège des juges et les représentants de l'organisation doivent se réunir avant le début de la compétition. Ils doivent également participer aux réunions des coureurs.

6bis.3.026 Le Commissaire doit établir un rapport détaillé sur la compétition en utilisant le formulaire fourni à cet usage par l'UCI. Ce rapport doit être accompagné des documents suivants :

- Les listes des partants (après la confirmation des coureurs)
- Les résultats finaux pour chaque catégorie (Pro Hommes et Pro Femmes)
- Une copie du Guide Technique
- Tout communiqué décrivant les décisions prises pour gérer l'épreuve (par exemple, des changements de programme)

Pour les épreuves sur le calendrier international BMX Freestyle de l'UCI, le Commissaire doit également veiller à ce que les résultats finaux soient envoyés à l'UCI par e-mail au plus tard 2 heures après la fin de la compétition.

Pouvoirs du Commissaire et du Collège des juges

6bis.3.027 Les articles 1.2.126 à 1.2.132 du Règlement de l'UCI s'appliquent au Commissaire et au Collège des juges désignés pour superviser les compétitions de BMX Freestyle.

Classements UCI

6bis.3.028 Les articles 1.2.133 et 1.2.134 s'appliquent aux compétitions de BMX Freestyle.

Chapitre IV TENUE ET EQUIPEMENT

Règles générales concernant les vélos

Le vélo

6bis.4.001 Les vélos utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle doivent être conformes avec l'esprit et le principe du cyclisme en tant que sport. L'esprit présuppose que les cyclistes concourront sur un pied d'égalité. Le principe affirme la primauté de l'Homme sur la machine.

Les vélos et les accessoires utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle doivent être du même type que ceux vendus à toute personne pratiquant le BMX Freestyle en tant que sport.

Il incombe à chaque licencié de vérifier la conformité de son équipement.

6bis.4.002 Les articles 1.3.001 à 1.3.003 s'appliquent aux compétitions de BMX Freestyle.

Le Commissaire a le pouvoir de refuser tout équipement s'il juge qu'il met en danger la sécurité du coureur ou de toute autre personne.

6bis.4.003 Les vélos utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle sont des véhicules avec deux roues de même diamètre. La roue avant est directrice; la roue arrière est mue par un système comprenant des pédales, un pédalier et une chaîne, sans assistance électrique ou autre. Les vélos à pignon fixe ne sont pas autorisés.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.4.004 Les vélos utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle doivent être d'un type généralement dit vélo BMX. Cette position requiert les seuls points d'appui suivants : les pieds sur les pédales et les mains sur le guidon. Une selle est obligatoire.

Le vélo doit avoir un guidon qui permette de le monter et de le manœuvrer en toutes circonstances et en toute sécurité.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.4.005 À l'exception des coureurs dans les catégories Jeunesses, tous les vélos utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle doivent être équipés de roues correspondantes qui présentent un diamètre de 20". Le diamètre total des roues avec les pneus gonflés ne doit pas dépasser 22 ½" (57 cm).

Les vélos des coureurs dans les catégories Jeunesses peuvent être équipés de roues qui présentent un diamètre inférieur au diamètre nominal de 20"; néanmoins, ces roues ne doivent pas être plus petites que le diamètre nominal de 16".

Les vélos utilisés dans les compétitions de BMX Freestyle peuvent être équipés d'un ou de plusieurs prolongateurs d'axe de moyeu, également connus sous le nom de «pegs», à condition que ces derniers soient fixés de manière sûre.

Équipement de sécurité

6bis.4.006 Le port d'un casque certifié pour le cyclisme est une obligation pour toutes les catégories, comme spécifié à l'article 1.3.031. Ce casque doit être porté en tout temps par le coureur sur son vélo. Seuls les accessoires approuvés par le fabricant du casque peuvent être attachés aux casques.

La sangle du casque doit être attachée de manière sûre en tout temps lorsque le coureur monte son vélo, que ce soit pendant la compétition, l'échauffement ou l'entraînement.

Il est fortement recommandé que les coureurs portent:

- a. Des protections pour le dos, les coudes, les genoux et les épaules
- b. Une protection pour les vertèbres cervicales

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

Tenue vestimentaire

6bis.4.007 Les coureurs qui participent aux compétitions de BMX Freestyle doivent porter une tenue vestimentaire qui soit traditionnellement associée au BMX Freestyle. Cette tenue vestimentaire, par son design ou sa fabrication, ne doit pas constituer un danger pour la sécurité du coureur (exemple: des vêtements très amples qui pourraient s'empêtrer dans le vélo du coureur).

De la même manière, le design ou la publicité imprimée sur la tenue vestimentaire ne doit pas contenir de déclaration ou d'image offensante, susceptible de nuire à l'image publique de l'organisateur, de l'UCI, ou du BMX Freestyle en tant que sport.

Pour dissiper tout doute, les coureurs doivent porter un maillot (avec ou sans manches) pendant les essais officiels, la compétition et lors des cérémonies protocolaires et les activités de presse. De même, la conception ou la publicité imprimée sur de tels vêtements ne doit contenir aucune déclaration ou image offensante pouvant porter atteinte à l'image publique de l'organisateur, de l'UCI, ou du BMX Freestyle en tant que sport.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.4.008 Les articles 1.3.060 à 1.3.067 et l'article 1.3.072 (le paragraphe relatif à l'équipement des Champions du Monde) s'appliquent aux compétitions de BMX Freestyle.

Identification des coureurs

6bis.4.009 Les coureurs doivent en tout temps porter l'identification visuelle fournie par l'organisateur (autocollant, bracelet, dossard ou dragonne, ou autres). Les coureurs qui ne le font pas peuvent se voir refuser l'accès aux lieux de la compétition ou se voir refuser de prendre le départ.

Règles particulières concernant les compétitions Flatland

6bis.4.010 Bien qu'ils soient recommandés, les casques ne sont pas obligatoires pour les compétitions de BMX Flatland.

(Article introduit au : 01.02.18)

6bis.4.011 **Abrogé au 02.02.19**

6bis.4.012 En cas de casse du vélo ou de l'un de ses composants pendant un tour, le coureur peut choisir de continuer, de s'arrêter ou de changer de vélo. Aucun temps supplémentaire ou temps mort ne sera accordé.

(Article introduit au : 01.02.18)

Chapitre V CONDUITE DES PARTICIPANTS ET RECLAMATIONS

Conduite des participants

6bis.5.001 Chaque participant est engagé en son propre nom et au nom de ses employés et agents, et doit observer toutes les dispositions du Règlement de l'UCI et du Guide Technique de la compétition. Chaque participant doit suivre les instructions de l'organisation et des officiels désignés et les éventuelles sanctions à appliquer.

Quiconque signant le formulaire d'enregistrement déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'UCI et du Guide Technique et en accepte les termes.

6bis.5.002 Le fair-play et le respect sont deux valeurs indispensables durant toutes les compétitions de BMX Freestyle de l'UCI.

En adéquation avec ces valeurs, les coureurs ont l'interdiction d'ajouter des éléments au périmètre défini par l'organisateur pour une compétition de BMX Freestyle et de le modifier d'une quelconque façon. De même, ils ne doivent pas commencer un tour depuis l'extérieur des limites de ce périmètre.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Sanctions

6bis.5.003 Sans préjudice d'une disposition particulière au présent règlement, le Commissaire désigné pour gérer une compétition de BMX Freestyle a le droit de **donner un avertissement officiel**, disqualifier un coureur ou de lui interdire de prendre le départ si ce dernier enfreint les normes de sécurité ou de bonne conduite suivantes :

- a. Le non-respect des règlements relatifs à l'équipement
- b. Le non-respect du programme publié
- c. Le non-respect des zones d'accès limité ou les limites de temps de la compétition
- d. Le non-respect de l'ordre de départ de la compétition
- e. Nuire de façon délibérée à l'équipement, au site ou à l'environnement
- f. Participer à l'épreuve (indépendamment du niveau) sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances illégales
- g. L'interdiction de fumer dans la zone réservée aux coureurs, sur le périmètre et dans les zones sécurisées qui l'entourent
- h. Agir de manière inappropriée (par exemple : emploi d'obscénités, insultes, langage inapproprié, gestes obscènes)
- i. Tout autre comportement allant à l'encontre des intérêts de la conduite équitable de la compétition, ou qui nuit à la réputation du sport, de l'organisation, ou de l'UCI.
 - o Notamment toutes insultes ou tout comportement irrespectueux vis-à-vis des juges, de l'organisation, de l'UCI ou d'autres officiels peut être sanctionné.

Sans préjudice de toute autre éventuelle mesure disciplinaire à appliquer, sur ce point, aucune agression verbale ou physique ne sera tolérée ; l'exclusion de la compétition ou de la zone de l'épreuve se fera de manière immédiate.

En outre, les règles de conduite énoncées dans les articles 1.2.079 à 1.2.082 du Règlement de l'UCI s'appliquent également.

La décision du Commissaire **d'avertir**, de disqualifier un coureur ou de refuser qu'il prenne le départ ne peut être contestée.

Un avertissement officiel doit être inscrit sur tous les résultats sur lesquels le coureur concerné est listé. Si un avertissement officiel est donné, toutes autres fautes du coureur concerné au cours du même événement entraîneront la disqualification.

Le commissaire doit faire un rapport officiel à l'UCI après la compétition concernant les circonstances de chaque avertissement officiel, disqualification ou refus de départ.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

6bis.5.004 Abrogé au 01.02.18.

6bis.5.005 Abrogé au 01.02.18.

Chapitre VI COMPETITIONS DE BMX FREESTYLE

6bis.6.001 Dans le cadre des compétitions de BMX Freestyle, les coureurs effectuent des figures chronométrées et ils sont notés en fonction de différents facteurs, notamment la difficulté et la qualité d'exécution de leur parcours.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Format de compétition

6bis.6.002 Les coureurs inscrits à une compétition seront classés et enregistrés dans chaque compétition de BMX Freestyle en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur niveau de compétition comme décrit ci-dessus à l'article 6bis.2.002.

6bis.6.003 Une compétition de BMX Freestyle pour chaque catégorie peut se composer des phases (Qualification, Demi-finale ou Finale) décrites ci-dessous, et comprendre un certain nombre de manches par phase.

Pour les compétitions Park, une manche est un groupe composé de 2 à 5 coureurs.

Pour les compétitions Flatland, les coureurs ne sont pas organisés en manches. A la discrétion de l'organisateur, des pauses régulières peuvent être prévues dans le programme afin de permettre aux coureurs de se reposer et de s'échauffer.

Le regroupement de phases et de manches, le cas échéant, pour une catégorie dépend du nombre d'inscrits. Le tableau suivant explique ces regroupements.

Compétitions Park

Nombre d'inscrits	Phases de compétition	Règle de qualification	Nombre de manches
5 à 8 inscrits	2 phases: Qualification x 1 Finale x 1	Les 4 meilleurs coureurs de la Qualification disputent la Finale	Qualification: comme ci-dessous 1 manche de 4 coureurs en Finale
9 à 15 inscrits	2 phases: Qualification x 1	Les 8 meilleurs coureurs de la	Qualification: comme

	Finale x 1	Qualification disputent la Finale	ci-dessous 2 manches de 4 coureurs en Finale
16 à 31 inscrits	2 phases: Qualification x 1 Finale x 1	Les 12 meilleurs coureurs de la Qualification disputent la Finale	Qualification: comme ci-dessous 3 manches de 4 coureurs en Finale
Plus de 31 inscrits	3 phases: Qualification x 1 Demi-finale x 1 Finale x 1	Les 24 meilleurs coureurs de la Qualification disputent la Demi-finale Les 12 meilleurs coureurs de la Demi-finale disputent la Finale	Qualification: comme ci-dessous 6 manches de 4 coureurs en Demi-finale 3 manches de 4 coureurs en Finale

Nombre de manches : Le nombre de manches par série se trouve dans le tableau ci-dessus. Dans la phase de qualification, le nombre de manches doit être déterminé pour arriver à avoir le plus grand nombre de manches possibles composées de 4 coureurs.

Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir 4 coureurs dans toutes les manches, certaines auront soit 3 coureurs, soit 5 coureurs, l'idée étant de faire en sorte d'avoir un nombre maximum de manches avec 4 coureurs. De préférence, les manches de 3 coureurs seront à éviter lorsqu'il sera possible d'en former avec 4 et 5 coureurs. Les manches de 3 ou 5 coureurs passeront en premier dans l'ordre de passage.

Compétitions Flatland

Nombre d'inscrits	Phases de compétition	Règle de qualification
3 à 4 inscrits	1 phase: Finale x 1	Tous les coureurs inscrits participant en Finale
5 à 8 inscrits	2 phases: Qualification x 1 Final x 1	4 meilleurs en qualification avancent en Finale
9 à 15 inscrits	2 phases: Qualification x 1 Finale x 1	8 meilleurs en qualification avancent en Finale
16 à 21 inscrits	3 phases: Qualification x 1 Demi-finale x 1 Finale x 1	12 meilleurs en qualification avancent en Demi-Finale I 8 meilleurs en Demi-Finale avancent en Finale
Plus de 21 inscrits	3 phases Qualification x 1 Demi-finale x 1	16 meilleurs en qualification avancent

	Finale x 1	en Demi-Finale 8 meilleurs en Demi-Finale avancent en Finale
--	------------	-----------------------------------------------------------------

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

6bis.6.004 Un tour est l'unité de compétition individuelle d'une épreuve de BMX Freestyle, au cours de laquelle un coureur exécute une routine composée de plusieurs figures, qui est évaluée par les juges.

Compétitions Park

Dans toutes les phases de la compétition, dans chaque manche, chaque coureur doit faire 2 tours.

En général, les coureurs réalisent leur premier tour dans l'ordre de départ défini à l'article 6bis.6.005. Une fois que le dernier coureur de l'ordre de passage de chaque manche a terminé son premier tour, les coureurs feront leur second tour dans le même ordre de passage.

Compétitions Flatland

Dans toutes les phases de la compétition et dans chaque manche, chaque coureur devra effectuer 1 tour. Ledit tour sera réalisé par les coureurs dans l'ordre de départ défini à l'article 6bis.6.005.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.005 Phase de qualification

Compétitions Park

Dans la phase de qualification, les coureurs sont attribués de manière aléatoire dans chaque manche.

Néanmoins, dans le cas d'une épreuve qui fait partie d'une série, la phase de qualification se fera dans l'ordre inverse du classement actuel de la série; ce qui signifie que les coureurs sont désignés dans leurs manches par ordre. Les coureurs qui ne sont pas classés ou les moins bien classés commenceront et les coureurs les mieux classés termineront avec la dernière manche.

Dans un tel cas, dans chaque manche, l'ordre de départ continue d'être à l'inverse de l'ordre du classement pour que le coureur le mieux classé dans chaque manche passe en dernier dans cette manche. Les coureurs non classés sont attribués de manière aléatoire dans les premières manches dans l'ordre de passage.

Lorsqu'il s'agit de la première épreuve d'une série, on utilisera le classement final de la saison précédente de cette série.

Compétitions Flatland

L'ordre de départ en phase de qualification s'effectue de manière aléatoire, sauf si le classement de la série est utilisé. Dans ce cas-là, l'ordre de départ de la phase de qualification s'effectue dans l'ordre inverse du classement de la série parmi les coureurs présents. Les coureurs non classés partiront en premier, dans un ordre aléatoire.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.006 Dans la demi-finale (s'il y en a une), l'ordre de départ est dans l'ordre inverse des résultats de la phase de qualification.

6bis.6.007 Dans la finale, l'ordre de départ est dans l'ordre inverse des résultats de la phase précédente.

6bis.6.008 Dans chacune des phases de la compétition, les coureurs de chaque manche ont droit à un échauffement avant le départ de leur manche.

Compétitions Park : un échauffement minimum de 40 secondes doit être accordé.

Compétitions Flatland : pour chaque phase, un échauffement de 3 minutes sera autorisé sur le parcours du terrain de Flatland, au plus tous les 8 coureurs. Le premier de ces groupes de coureurs aura également droit à cet échauffement de 3 minutes avant le départ de la compétition.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.009 Dans la demi-finale (s'il y en a une) et la finale, tout coureur qui n'est pas présent dans le parc ou la zone réservée aux coureurs, comme décrit dans le Guide Technique, au plus tard au moment du début de l'échauffement de 15 minutes avant cette phase, ne sera pas autorisé à prendre le départ. Ils seront marqués comme DNS (n'a pas pris le départ) pour la phase en question.

6bis.6.010 Dans le cas où un ou plusieurs coureurs ne prennent pas le départ dans une demi-finale ou la finale car ils ont manqué le délai décrit à l'article 6bis.6.009, les manches doivent être redéfinies comme décrit à l'article 6bis.6.003.

Dans le cas où un ou plusieurs coureurs abandonnent (ou sont disqualifiés ou refusent de prendre le départ) une fois ce délai dépassé, les manches demeureront inchangées.

Notes et résultats

6bis.6.011 Compétitions Park

Chaque juge doit donner à chaque coureur une note comprise entre 0,00 et 99,99, en tenant compte de la totalité de la performance du coureur sur les 2 tours. Les notes des juges individuels ne sont pas communiquées pour chaque tour.

On fait ensuite une moyenne des notes données par tous les juges pour chaque coureur. Cette note moyenne est la note officielle de la performance du coureur sur 2 tours pour la manche en question. Chaque note moyenne est précise à 2 décimales près ; les fractions de points au-delà ne sont pas prises en compte (les notes ne sont pas arrondies).

Dans le cas où 5 juges et plus sont désignés pour présider la compétition, la note la plus haute et la note la plus basse peuvent ne pas être prises en compte dans le calcul de la note moyenne.

Compétitions Flatland

Chaque juge doit donner à chaque coureur une note comprise entre 0,00 et 99,99, en tenant compte de la totalité de la performance du coureur. Une moyenne est faite avec les notes données par tous les juges à chaque coureur. Cette note moyenne est la note officielle de la performance du coureur pour la manche en question. Les notes des juges individuels ne sont pas communiquées. Chaque note moyenne est publiée avec une précision de 2 décimales. Toute décimale supplémentaire est ignorée (aucun arrondi n'est effectué).

(Texte modifié au : 01.02.18)

Compétition de la meilleure figure

6bis.6.012 L'organisateur d'une compétition de BMX Freestyle peut décider d'organiser une compétition de la meilleure figure dans le cadre d'une épreuve de BMX Freestyle. Ladite compétition sera organisée selon les règles que l'organisateur peut déterminer. Ces règles doivent être expliquées dans le guide de la compétition et la participation est toujours facultative.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Coureurs non partants et abandon de la compétition

6bis.6.013 Dans chaque phase, il se peut qu'un ou plusieurs coureurs ne prennent pas le départ ou abandonnent la compétition.

Dans le cas où il n'est pas permis à un coureur de prendre le départ pour quelque raison que ce soit, ou si le coureur abandonne la compétition, ou simplement s'il ne se présente pas avant le début de son premier tour, il devra être marqué comme «n'a pas pris le départ» pour la phase en question. Ce coureur ne sera pas admissible dans la phase suivante de la compétition.

Dans le cas où un coureur abandonne après avoir effectué une partie de son premier ou second tour, on considère qu'il a pris le départ dans cette phase de la compétition et il sera noté sur la portion de tour(s) qu'il a effectuée avant d'abandonner.

Dans le cas où un coureur inscrit à la compétition ne se présente pas sur les lieux de la compétition pour une demi-finale ou la finale dans les délais indiqués à l'article 6bis.6.009, son DNS devra être converti en disqualification,

sauf s'il abandonne pour une raison valable, notamment en cas de blessure ou de force majeure. Il incombe au coureur ou à son représentant de contacter l'organisation et de fournir des preuves valables de ce qui est avancé.

Résultats pour chaque phase

6bis.6.014 Pour chaque phase, un résultat doit être établi de la note la plus élevée à la note la plus basse. Les ex æquo doivent être départagés conformément à l'article 6bis.6.015.

Dans la phase de qualification, les résultats doivent être publiés au plus tard 120 minutes après la fin de la phase de qualification.

Dans la demi-finale, les résultats doivent être publiés au plus tard 30 minutes après la fin de la demi-finale.

Dans la finale, les résultats doivent être publiés au plus tard 15 minutes après la fin de la finale.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.015 En cas d'ex æquo, les juges doivent discuter de la performance de chaque coureur concerné, et les départager avant la publication des notes en question.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.016 Dans les résultats établis pour chaque phase, les coureurs marqués DNS ("n'a pas pris le départ») occupent la dernière place de la phase en question.

Dans le cas où plusieurs coureurs sont marqués DNS, ils seront placés après les coureurs qui ont pris le départ, dans l'ordre de leurs résultats dans la phase précédente.

Dans le cas où un ou plusieurs coureurs ne prennent pas le départ dans la phase de qualification, ils doivent automatiquement être considérés comme étant disqualifiés (DSQ) et ils n'apparaîtront pas dans les résultats finaux de la compétition.

Classement de la compétition

6bis.6.017 Une fois que la finale d'une compétition de BMX Freestyle est terminée, un classement de la compétition tenant compte des résultats de toutes les phases de la compétition est produit comme suit:

1. Tous les coureurs non disqualifiés (DSQ) qui se sont qualifiés pour la finale, dans l'ordre de leurs notes dans la finale (de la note la plus élevée à la note la plus basse). Les coureurs qui n'ont pas pris le départ (DNS) de la finale comme indiqué à l'article 6bis.6.016.
2. Si elle a eu lieu, tous les coureurs non disqualifiés (DSQ) qui se sont qualifiés pour la demi-finale mais qui ne se sont pas qualifiés pour la

finale, dans l'ordre de leurs notes dans la demi-finale (de la note la plus élevée à la note la plus basse). Les coureurs qui n'ont pas pris le départ (DNS) de la demi-finale comme indiqué à l'article 6bis.6.016.

3. **Si elle a eu lieu** tous les coureurs non disqualifiés qui ont pris le départ de la phase de qualification, dans l'ordre de leurs notes dans la phase de qualification, mais qui ne se sont pas qualifiés pour la phase suivante de la compétition.
4. **Sil elle a eu lieu, tous les coureurs non disqualifiés qui ont pris le départ de la phase de pré-qualification, mais qui ne se sont pas qualifié pour la prochaine phase de compétition.**

(Texte modifié au : 02.02.19)

Système de notation

6bis.6.018 Un Collège de 3 à 6 juges (dont un juge principal) est désigné pour chaque compétition de BMX Freestyle. Ils évaluent de manière indépendante la performance de chaque coureur sur la base des critères de notation.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.019 Aucune note n'est officiellement communiquée avant la vérification et l'approbation du juge principal.

6bis.6.020 Aucun coureur ou membre de la famille d'un coureur, représentant d'équipe, membre de la presse ou spectateur ne doit s'approcher de la tribune des juges ou leur parler pendant la compétition ou lorsqu'ils calculent les notes. L'organisateur doit prévoir une zone séparée, d'accès contrôlé, dans laquelle les juges pourront regarder la compétition et réaliser leur travail.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.021 Les juges œuvrent à partir d'un emplacement où ils peuvent observer l'intégralité de la performance de chaque coureur.

6bis.6.022 Chaque juge doit veiller à la discrétion de sa notation. Les juges ne doivent communiquer avec aucun coureur pendant la compétition.

6bis.6.023 Les juges délibèrent entre eux avant la publication des notes.

6bis.6.024 Après la finale, les juges doivent rester sur les lieux de la compétition jusqu'à ce que la remise des prix soit terminée. De la même manière, les juges doivent rester sur les lieux de la compétition 15 minutes après la publication de la liste des résultats de chaque phase précédente.

6bis.6.025 Les juges doivent se comporter de manière professionnelle et impartiale, et, ce faisant, ils doivent mettre de côté tous préjugés, tels que des préférences de style ou des performances antérieures. La performance de chaque coureur pendant chaque tour doit entièrement être jugée sur ses propres mérites.

Les juges ne doivent pas discuter de leurs notes ni des notes attribuées par d'autres juges individuels avec toute personne extérieure au Collège des

juges. Ils ne doivent pas non plus faire de commentaires sur la procédure spécifique d'évaluation des notes ni sur les ex-æquo départagés.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.026 Les juges ne peuvent pas changer leurs notes de manière indépendante, que ce soit sur le terminal informatique ou sur les feuilles de notation manuelles. En cas d'erreur, seul le juge principal peut autoriser qu'une correction soit apportée.

Critères de notation

6bis.6.027 En règle générale

La composition générale des tours est ce qui compte le plus puisque le juge évalue les séquences de figures, le degré de risque du programme, et la façon dont le coureur utilise le parcours. Les juges prennent en considération les fautes, telles que les chutes ou les arrêts, comme indiqué à l'article 6bis.6.028.

Compétitions Park

La performance de chaque coureur est jugée sur l'impression générale, y compris, sans s'y limiter:

- a. La difficulté (fait référence non seulement aux figures réalisées mais également à l'endroit où elles sont réalisées dans le parcours et aux combinaisons utilisées)
- b. La hauteur (amplitude des figures réalisées)
- c. La fluidité
- d. L'originalité (figures et lignes) et la versatilité
- e. Le style
- f. La cohérence (fait référence à la stabilité, à la fluidité et au contrôle des manœuvres réalisées)
- g. La variété des figures (fait référence à un judicieux mélange de sauts, de rotations et de grinds standards, entre autres)
- h. La maîtrise des figures
- i. La maîtrise du vélo
- j. Les atterrissages
- k. L'utilisation du parcours
- l. L'exécution

Compétitions Flatland

La performance de chaque coureur est jugée sur l'impression générale, y compris, mais sans s'y limiter :

- a. La difficulté/le risque
- b. La fluidité/le style
- c. L'originalité (figures et lignes) et la versatilité

- d. La cohérence (fait référence à la stabilité, à la fluidité et au contrôle des manœuvres réalisées)
- e. La variété des figures
- f. La maîtrise des figures
- g. La maîtrise du vélo
- h. L'exécution

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.6.028 En règle générale

Chaque juge peut déduire un certain nombre de points de la note d'un coureur si ce coureur fait une ou plusieurs fautes. Le nombre de points déduits dépend de la quantité et de la gravité des fautes, ainsi que de leur impact général sur la performance du coureur.

Les fautes sont définies comme des interruptions dans un tour ou des pertes de maîtrise comme celles énumérées ci-dessous.

Fautes Park

- a. Les fautes mineures peuvent correspondre à des atterrissages à plat, des atterrissages sur pont, des glissades, un pied qui touche légèrement le sol et d'autres instabilités.
- b. Les fautes moyennes peuvent correspondre à un arrêt total ou à un pied qui touche beaucoup le sol.
- c. Les fautes graves s'apparentent à des actions telles qu'un vélo «lancé» ou une chute.

Fautes Flatland

- a. Les fautes mineures peuvent correspondre à un pneu arrière ou avant qui touche le parcours pendant une figure (en fonction de la figure), un léger contact du pied ou un guidon qui touche le sol (étant considéré que la figure n'est pas terminée) ;
- b. Les fautes moyennes peuvent correspondre à un atterrissage du vélo sur le côté ou à un contact prolongé du pied avec le sol ;
- c. Les fautes graves s'apparentent à des actions telles qu'un vélo «lancé», une chute ou un contact des deux pieds avec le sol.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Procédure pour la gestion de la compétition

6bis.6.029 En règle générale

Le Commissaire désigné pour gérer la compétition est responsable du chronométrage.

Compétitions Park

Chaque coureur doit faire 2 tours dans chaque manche. Chaque tour durera (1) minute

Compétitions Flatland

Chaque coureur doit faire 1 tour dans chaque phase. Chaque tour durera entre 2 et 3 minutes. La durée d'un tour pour chaque phase de l'épreuve sera définie dans le guide de la compétition. En cas de mauvais temps ou d'un nombre inhabituellement élevé de coureurs enregistrés, l'organisateur peut décider de réduire au minimum la durée du tour avant le début de la phase en question.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Débuter un tour

6bis.6.030 En règle générale

Les coureurs doivent suivre le déroulement de la compétition et se tenir prêts à commencer leur tour lorsque leur position dans l'ordre de départ arrive. Les coureurs ont 1 minute pour débiter leur tour à partir du moment où ils sont informés qu'ils peuvent commencer. À ce moment-là, le tour du coureur commence, qu'il débute ou non son épreuve. Si le coureur n'est pas prêt lorsque son tour commence, il peut néanmoins commencer à tout moment avant la fin de son tour.

Compétitions Park

Les coureurs peuvent commencer leur tour dans les limites du périmètre, dans n'importe quelle position. Ils doivent être prêts dans la position de départ qu'ils ont choisie avant de débiter leur tour.

Le chronométrage sera lancé pour chaque tour lorsque, d'après le Commissaire, le coureur commence à se déplacer au cas où il débute sur une surface plate ou tombe d'un obstacle ou d'un niveau supérieur du parc. À cet égard, la décision du Commissaire responsable du chronométrage est finale et ne peut être contestée.

Toute course se déroulant en dehors du périmètre ne sera pas considérée par les juges. Pour éviter tout doute, les rambardes situées le long du périmètre doivent être considérées comme faisant partie du périmètre.

Compétitions Flatland

Avant le début du tour, le vélo doit être debout, les deux pneus en contact avec le sol. Les coureurs doivent commencer leur tour montés sur le vélo, dans une posture normale (autrement dit, les jambes le long du tube supérieur, avec les deux mains posées sur le guidon et au moins un pied sur l'une des pédales).

Le chronométrage sera lancé pour chaque tour lorsque, d'après le Commissaire, le coureur commence le tout premier mouvement de la

première figure. La décision du Commissaire responsable du chronométrage est finale et ne peut être contestée.

Lorsque le chronomètre arrive à 0, les juges entament leurs délibérations et ignorent tout mouvement supplémentaire du coureur concerné.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

Terminer un tour

6bis.6.031 Un tour est terminé lorsque le temps du tour s'est écoulé.

Si un coureur est immobile lorsque le temps est écoulé, rien de plus ne sera noté.

Compétitions Park

Si un coureur est en mouvement lorsque le temps est écoulé, toute figure terminée dans les 3 secondes suivant l'arrêt du temps comptera. Une figure terminée est une figure où les deux roues sont en contact avec une partie plate (horizontale) de la surface du parc.

Compétitions Flatland

Les juges ne doivent pas tenir compte de toute figure incomplète lorsque le temps est écoulé.

(Texte modifié au : 01.02.08)

Temps mort pour cause de problèmes mécaniques, dont les crevaisons

6bis.6.032 Pendant un tour, si le vélo d'un coureur est endommagé ou a un problème mécanique, dont une crevaison, le coureur a jusqu'à la fin du temps qui lui est imparti pour son tour pour résoudre le problème ou pour obtenir un autre vélo et/ou continuer à rouler. Si le temps de son tour est écoulé avant qu'il continue à rouler, alors son tour sera déclaré terminé, et il ne sera pas autorisé à recommencer à rouler.

Que le coureur soit ou non en mesure de reprendre sa course avant que le temps ne s'écoule, les juges doivent uniquement tenir compte de ce qui a été effectué dans le délai imparti.

Compétitions Park

Pour éviter tout doute, la note attribuée à un coureur pour une manche est déterminée en fonction de sa performance dans les deux tours, qu'ils soient terminés ou non, dans la manche en question.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Interférence extérieure

6bis.6.033 Le commissaire peut décider de permettre à un coureur de reprendre un tour en cas d'interférence extérieure qui, de l'avis du commissaire, a un impact visible sur la progression du coureur dans le périmètre ou sur sa performance. Ces interférences doivent être de nature physique, telles que des débris qui pénètrent dans les limites du périmètre et qui établissent un contact physique avec le coureur, ou qui se retrouvent sur son chemin, le faisant changer de direction ou perdre le contrôle de son vélo. Pour éviter tout doute, les interférences sonores et les conditions météorologiques telles que le vent ne sont pas considérées comme une interférence extérieure. De même, la présence d'autres coureurs dans cette manche ou du staff normalement autorisé dans le périmètre ne sera pas considérée comme une interférence à moins d'une tentative délibérée ou d'un mouvement imprudent qui bloque la performance du coureur.

Si le coureur estime avoir été victime d'une interférence injuste, il doit immédiatement cesser son tour et se plaindre auprès du commissaire, qui examinera la situation et rendra une décision. Si le coureur décide de ne pas arrêter son tour à ce moment-là, aucune réclamation ultérieure concernant une intrusion ne sera prise en compte.

La décision du commissaire est définitive et sans appel. Si un tour est repris, cela sera fait après la fin du deuxième tour pour tous les coureurs dans la manche en question. Dans le cas où le tour à reprendre est le dernier tour d'une manche, le coureur concerné aura droit à une pause de 2 minutes avant de reprendre le tour en question.

(Texte modifié au : 02.02.19)

6bis.6.034 (Abrogé au : 01.02.17)

6bis.6.035 (Abrogé au : 01.02.17)

6bis.6.036 (Abrogé au : 01.02.17)

6bis.6.037 (Abrogé au : 01.02.17)

6bis.6.038 (Abrogé au : 01.02.17)

6bis.6.039 (Abrogé au : 01.02.17)

Retards

6bis.6.040 Le Commissaire et le Délégué Technique (s'il est désigné), en collaboration avec l'organisateur, peuvent décider si un temps mort pour mauvaises conditions météorologiques est nécessaire ou pas, en fonction de leur évaluation des conditions de course.

Compétitions Park

En cas d'arrêt de la compétition à tout moment durant une manche, alors toute la manche doit courir à nouveau lorsque la compétition reprend. Toutefois, les résultats des manches qui ont été entièrement complétées avant l'arrêt de la compétition sont conservés ; ces manches ne seront pas répétées.

Si la compétition ne peut pas reprendre plus tard, l'article 6bis.6.041 s'applique.

Compétitions Flatland

En cas de retard lié aux conditions météorologiques, la compétition doit reprendre là où elle s'était arrêtée. Si la compétition ne peut pas reprendre plus tard, l'article 6bis.6.041 s'applique.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Annulation

6bis.6.041 Le Commissaire, en collaboration avec l'organisateur, peut décider de mettre fin à la compétition ou pas, en fonction de son évaluation des conditions de course.

Si pour quelque raison que ce soit une compétition ne peut être terminée après avoir commencé, alors les résultats de la dernière phase achevée feront office de résultat final.

Si la compétition prend fin avant l'achèvement de la phase de qualification, alors il n'y a pas de résultat ; dans ce cas, aucun prix ne sera attribué.

Chapitre VII INSTALLATIONS ET PERIMETRE DE LA COMPETITION

Installations pour des Compétitions Park

6bis.7.001 Comme principe général, le périmètre, ou «parc» sur lequel a lieu les compétitions de BMX Park est une installation composée d'obstacles et rampes variés qui sont conçus et optimisés pour permettre aux coureurs sur des vélos de BMX de composer des runs à travers le parc comprenant un certain nombre de figures. Il est compris que si le type et la difficulté des figures possibles dépendent de la créativité et des compétences du coureur, le format du BMX Park a également une influence considérable sur la taille, la forme et l'espacement des rampes et des obstacles au sein du parc fournissant l'espace et la possibilité d'atteindre l'altitude nécessaire pour permettre différents types de figures et de styles. De ce fait, un parc de base de BMX Freestyle construit à cet effet doit au moins mesurer 15 mètres de large sur 25 mètres de long. En outre, ni la largeur ni la longueur du parc ne doit excéder 60 mètres.

Une zone de sécurité d'au moins 2 mètres doit entourer tous les côtés du périmètre sur lequel le parc; est construit ainsi que les zones où un coureur ou un vélo sont susceptibles d'être éjecté du parc. Hormis le personnel accrédité et les coureurs prenant part à la compétition, personne n'est autorisé à rester dans la zone de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, s'agissant des bords du parc qui ne sont pas constitués de quarter pipes (généralement les bords les plus longs d'un parc rectangulaire), au moins 2 mètres de plat doit séparer les obstacles du bord du périmètre.

Le parc peut être tout sur un même niveau (au niveau du sol) ou réparti sur plusieurs niveaux différents, élevés les uns au-dessus des autres. Néanmoins, la base ou la surface de terrain de chacun de ces niveaux où les obstacles sont disposés est plate et doit être constituée d'un matériau suffisamment solide pour permettre aux coureurs de conserver leur élan.

Une barrière de sécurité ou une protection équivalente en cas de chute est nécessaire en bordure de chaque niveau surélevé, qui correspond également à une bordure extérieure du parc. Cela doit être construit de manière à ne pas nuire au plein usage du parc par les coureurs, tout en ne mettant pas leur sécurité en danger.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

6bis.7.002 Le périmètre doit comprendre au moins 3 obstacles. Un obstacle est un élément dans le parc qui se trouve à un niveau plus élevé que le niveau sur lequel il est disposé. Cela peut comprendre les murs du parc, s'il y en a.

Les obstacles qui ont leur base au-dessus du niveau du sol doivent au moins faire 2 mètres de large ; à nouveau, la zone de sécurité de 2 mètres doit être maintenue. Ces obstacles peuvent également être reliés entre eux comme décrit ci-dessus.

6bis.7.003 Les rampes ainsi que la surface de base entre elles doivent être construites à partir d'une surface suffisamment solide et plane, qui assure une bonne traction pour les pneus de vélos, notamment du bois ou du béton. Quelles que soient les matières utilisées, ces surfaces ne doivent pas présenter de défauts importants tels que des fissures, des bosses ou des trous.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.7.003bis Le type de périmètre pouvant être utilisé pour les compétitions BMX Freestyle Park, y compris le matériel de fabrication, dépend du niveau de compétition qui se déroulera.

Championnats Locaux, Championnats Régionaux, Championnats Nationaux et Championnats Internationaux C1.

Les installations existantes en bois ou en ciment peuvent être utilisées. Bien qu'il soit préférable que ces installations soient spécialement conçues pour le BMX, diverses installations de freestyle publiques telles que les bowls et les parcs de planches à roulettes peuvent également être utilisées. Il est vivement recommandé que, dans la mesure du possible, un tel périmètre intègre au moins trois des obstacles généralement rencontrés dans un parc de BMX Freestyle, comme indiqué dans le Guide du parc de BMX Freestyle UCI.

Championnats Continentaux

Avant la saison 2021, le même type d'installations que celui décrit ci-dessus pour les épreuves internationales C1 peut être utilisé. À partir de 2021 et par la suite, une installation spécialement conçue pour la pratique du BMX doit être utilisée, qu'elle soit en bois ou en ciment ; un tel périmètre doit être conforme aux principes et directives énoncés dans le Guide du parc BMX Freestyle UCI.

Coupe du Monde BMX Freestyle Park UCI, Championnats du Monde BMX Freestyle Park UCI, Jeux multisports, y compris les Jeux Olympiques

Un périmètre spécialement construit pour le BMX doit être utilisé et doit consister de rampes en bois. Un tel périmètre doit être conforme aux principes et directives énoncés dans le Guide du parc BMX Freestyle UCI.

(Article introduit au : 02.02.19)

6bis.7.004 Une zone pour les coureurs, dont l'accès est réservé aux personnes accréditées ou aux coureurs inscrits dans la compétition, doit être prévue près du parc.

6bis.7.005 En général, le parc et son infrastructure environnante doivent être construits de manière à protéger la sécurité des coureurs. Ce faisant, le parc et la zone de sécurité, dont les bordures de tous les obstacles, ne doivent avoir aucun bord coupant. De la même manière, aucun objet susceptible de présenter un risque d'empalement n'est autorisé dans ces zones.

6bis.7.006 Les normes des articles 6bis.6.001 à 6bis.6.004 sont requises pour les épreuves de BMX Park inscrites sur le calendrier international. Pour d'autres épreuves, ce ne sont que des lignes directrices.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Installations pour des Compétitions Flatland

6bis.7.007 Le périmètre ou «Zone Flatland» où ont lieu les compétitions de BMX Flatland doit mesurer au minimum 10 mètres de large par 10 mètres de long afin de permettre tous les styles Flatland. La largeur et la longueur de la Zone Flatland ne doivent pas dépasser 25 mètres chacune.

Une zone de sécurité de 1 mètre doit séparer le public des bords de la Zone Flatland.

La surface de course de la Zone Flatland doit être plate et solide, sans défaut de surface notable ni obstruction, ou quoi que ce soit qui puisse raisonnablement causer une blessure en cas de chute.

Si la Zone Flatland est peinte, la peinture utilisée doit être antidérapante et ne pas réduire la traction. La surface de la Zone Flatland doit assurer une bonne traction pour les coureurs. Il faut éviter les matériaux qui risqueraient d'être glissants (comme une peinture brillante ou un tapis). En général, les couleurs sombres sont vivement recommandées pour éviter l'éblouissement.

Les limites de la Zone Flatland doivent être marquées de manière claire et visible.

(Article introduit au : 01.02.18)

6bis.7.008 Il faut prévoir une zone pour les coureurs près de la Zone Flatland. L'accès à cette zone sera réservé uniquement aux personnes ayant les accréditations nécessaires ou aux coureurs qui sont enregistrés dans la compétition.

(Article introduit au : 01.02.18)

6bis.7.009 Il est recommandé de prévoir une zone d'échauffement près de la Zone Flatland. Cette zone mesurera au moins 6 mètres de large par 6 mètres de long.

(Article introduit au : 01.02.18)

6bis.7.010 Les normes des articles 6bis.7.007 à 6bis.7.009 sont requises pour les épreuves de BMX Flatland inscrites sur le calendrier international. Pour d'autres épreuves, ce ne sont que des lignes directrices.

(Article introduit au : 01.02.18)

Chapitre VIII OFFICIELS DE COMPETITION

6bis.8.001 Les compétitions de BMX Freestyle Park sont contrôlées par les officiels suivants :

- a. 1 Commissaire, auquel il est fait référence avec les termes le Commissaire ou le Président du Collège des Commissaires.
- b. Un Collège de 3 à 6 juges, dont le juge principal

Les compétitions de BMX Flatland doivent être contrôlées par un Collège de 3 juges. L'un de ces juges agira en qualité de juge principal, chargé de départager les ex-æquo.

En règle générale

Les officiels énumérés ci-dessus doivent disposer d'une licence cyclisme valide telle que définie dans la Partie I du règlement UCI.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Le Commissaire

6bis.8.002 Le Commissaire est l'officiel en charge du contrôle des aspects sportifs de la compétition. Il a les mêmes responsabilités et pouvoirs qui sont décrits pour les Commissaires dans la Partie I du Règlement de l'UCI.

Sans préjudice de tout autre devoir décrit dans le Règlement de l'UCI, pendant des compétitions de BMX Park, seul le Commissaire est spécifiquement responsable du chronométrage, des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions.

La confirmation des coureurs et la remise des prix se font également sous la responsabilité du Commissaire.

Le Commissaire fera également office de Délégué Technique si personne n'a été désigné à cet effet.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Le Collège des juges

6bis.8.003 Le Collège des juges évalue et note la performance de chaque coureur conformément au Règlement de l'UCI. L'un de ces juges est désigné comme juge principal par l'UCI pour les épreuves internationales ou par la Fédération Nationale compétente pour les épreuves nationales.

6bis.8.004 Le juge principal est responsable du travail du Collège des juges, et doit veiller à ce que les coureurs soient notés, que ces notes soient publiées, et que les ex æquo soient départagés dans le respect des procédures et des limites établies par le présent règlement.

Le speaker

6bis.8.005 Le speaker est un officiel responsable d'informer les coureurs et les spectateurs de l'évolution de la compétition. Ce faisant, il travaille en collaboration avec le Commissaire et il doit suivre ses instructions.

Les annonces du speaker ne peuvent en aucun cas être considérées comme un résultat officiel, une décision ou une obligation de l'organisateur, du Commissaire ou du Collège des juges.

Si un coureur demande le silence du speaker pendant son tour, ce dernier doit accéder à sa requête.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Le Délégué Technique

6bis.8.006 L'UCI, ou la Fédération Nationale responsable dans le cas d'une épreuve nationale, peut décider de désigner un Délégué Technique. Le Délégué Technique est l'officiel responsable de veiller à ce que le terrain de jeu et les installations techniques soient conformes au Règlement de l'UCI. Il arrive la veille du premier entraînement et il participe à toutes les réunions des coureurs. Il doit faire en sorte que l'organisateur corrige toute irrégularité découverte avant le début du premier entraînement. Il fait également le lien entre l'organisation et le siège de l'UCI.

Le Délégué Technique fait un rapport à l'UCI après la compétition.

Désignation

6bis.8.007 Le Commissaire et le Collège des juges (en totalité ou en partie) pour les Coupes du Monde, les Championnats du Monde et les Jeux Olympique peuvent être désignés par l'UCI. Dans le cas contraire, le Commissaire et le Collège des juges peuvent être choisis par la Fédération Nationale du pays où se déroule la compétition (ou, si aucun des deux peuvent, par l'Organisateur) dans l'ordre de priorité ci-dessous. Dans tous les cas, tous ces officiels doivent effectuer leur travail conformément au Règlement de l'UCI.

Ordre de priorité :

1. Dans la liste fournie par l'UCI ; si ces officiels ne sont pas disponibles en nombre suffisant, alors

2. Dans la liste des officiels nationaux fournie par la Fédération Nationale du pays dans lequel se déroule la compétition, le cas échéant, puis
3. D'autres officiels.

Les speakers sont sélectionnés par l'organisateur.

Pour les épreuves inscrites sur un calendrier national, ces officiels seront désignés conformément aux politiques de ~~par~~ la Fédération Nationale compétente.

Pour lever tout doute, les frais et indemnités journalières de tous ces officiels sont supportées par l'organisateur.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Position sur le terrain de jeu

6bis.8.008 Tous les officiels de la compétition sont installés à un endroit qui leur permet d'avoir la meilleure visibilité possible sur le parc. Ils peuvent ajuster leur emplacement si nécessaire.

Chapitre IX REGLES POUR LA COUPE DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE

Généralités applicables à la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle

6bis.9.001 **La Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle** est une compétition se disputant sur plusieurs épreuves dans différents pays. Les épreuves sont organisées pour les hommes et pour les femmes. La Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle est la propriété exclusive de l'UCI.

L'organisateur de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle peut établir un règlement particulier pour chaque épreuve de la Coupe du Monde, du temps que ces règlements n'entrent pas en conflit avec le règlement BMX Freestyle de l'UCI. Ces règlements particuliers seront définis dans le Guide Technique.

Les spécialités de la compétition de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle peuvent comprendre des compétitions Park, des compétitions Flatland ou les deux.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Conditions d'enregistrement

6bis.9.002 L'enregistrement dans les catégories Hommes Elites et Femmes Elite à la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI se fait par pré-inscription uniquement. Une fois le délai de pré-enregistrement passé, aucun autre enregistrement ne sera accepté.

Lors de l'enregistrement, il est obligatoire de présenter un document d'identité en cours de validité, notamment un passeport ou une carte nationale d'identité. Une licence de cyclisme valide, telle que définie dans la Partie I du Règlement de l'UCI est requise, sauf pour la compétition Flatland. Cette obligation entrera en vigueur pour les compétitions Flatland à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour la saison 2018, les coureurs de compétition Flatland doivent signer une décharge de responsabilité dans laquelle ils attestent la déclaration figurant à l'article 1.1.023 (parties 2, 3 et 4) du Règlement UCI.

Evénements Coupe du Monde BMX Freestyle Park UCI

Sauf les exceptions suivantes, chaque coureur inscrit à une Coupe du Monde BMX Freestyle UCI doit avoir 50 points ou plus dans le dernier classement individuel BMX Freestyle Park UCI publié avant l'ouverture des inscriptions.

Exceptions :

- Les coureurs classés dans le top 50 du classement final de la Coupe du Monde BMX Freestyle Park UCI de la saison précédente peuvent participer s'ils n'ont pas encore 50 points ou plus à la date limite de classement pour un événement particulier de la saison suivante.

- Au cas où une fédération nationale ne compte actuellement aucun coureur ayant 50 points ou plus à la date limite de classement d'une épreuve particulière, cette fédération a néanmoins le droit d'inscrire un seul coureur pour la catégorie en question.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

- 6bis.9.003** Les délais d'inscription sont publiés dans le Guide Technique et doivent être respectés. Toute inscription reçue après le délai d'inscription est une inscription en retard ; l'organisation peut décider d'appliquer des frais d'inscription plus élevés pour ces inscriptions en retard. Dans tous les cas, la dernière possibilité de s'inscrire à l'épreuve est le délai final pour la confirmation des coureurs. Aucune inscription ne sera acceptée après ce délai.
- 6bis.9.004** L'organisation se réserve le droit de déterminer le nombre maximum de participants. Le nombre maximum de participants dans chaque catégorie sera défini dans le Guide Technique. Aucune autre inscription ne sera acceptée une fois que cette limite sera atteinte.
- 6bis.9.005** Les participants et / ou les coureurs doivent s'inscrire dans la catégorie pour laquelle une licence leur a été délivrée.
- 6bis.9.006** Les frais d'inscription peuvent varier en fonction des épreuves. Toutefois, en aucun cas ils ne peuvent excéder le maximum établi dans les Obligations Financières de l'UCI.

Coureurs invités

6bis.9.007 Dans chaque catégorie de compétition et / ou spécialité, un certain nombre de coureurs peuvent être invités par l'organisateur du concours. Le nombre de coureurs invités dans la catégorie peut être déterminé proportionnellement en fonction de la participation prévue dans la catégorie.

Le nombre de coureurs invités sera défini dans le Guide de compétition de l'événement.

Les coureurs invités ont le droit de se faire rembourser leurs frais de déplacement et de logement par l'organisateur. Néanmoins, à ce sujet, l'organisateur a le droit de définir les conditions et les limites au titre duquel cet avantage est attribué. Ces conditions et limites seront communiquées aux coureurs invités pour chaque épreuve en temps utile.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.008 Chaque coureur invité doit confirmer son arrivée pour l'épreuve en question au moins 3 semaines (21 jours) avant l'épreuve. Cette confirmation doit être reçue avant 12h00 CET le jour en question.

Dans le cas où un coureur invité ne confirme pas sa participation dans ce délai, l'invitation sera nulle et non avenue. Si ce coureur s'inscrit ultérieurement à l'épreuve, il n'aura droit à aucun des avantages accordés aux coureurs invités.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Catégories et format de la compétition

6bis.9.009 Pour chaque spécialité de la compétition, la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle est disputée par deux catégories – les Hommes Élite de 15 ans et plus et les Femmes Élite de 15 ans et plus.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.010 Compétitions Park

Pour les Hommes Élite, les compétitions Park sont organisées comme suit :

1. Une phase de qualification, qui doit être effectuée par tous les coureurs. Les coureurs ayant les meilleures notes dans la phase de qualification disputeront la demi-finale. Le nombre maximum de coureurs qui passent la phase de qualification est 24, en fonction du nombre de coureurs invités qui se sont inscrits ;
2. Une demi-finale avec 24 coureurs, dont les coureurs invités ; les 12 coureurs ayant la meilleure note dans la demi-finale disputent la finale.
3. Une finale, avec 12 coureurs.

Dans le cas où 24 coureurs ou moins sont inscrits et confirmés à la suite de la confirmation des coureurs, le système décrit à l'article 6bis.6.003 s'applique à la place.

Si plus de 80 coureurs sont inscrits, l'organisateur peut décider d'organiser une phase de pré qualification. Dans ce cas, le nombre de coureurs sélectionnés en phase de qualification doit être défini dans le Guide technique de l'épreuve. Au cas où la phase pré qualification a lieu, les 50 meilleurs coureurs du dernier classement global **individuel** BMX Freestyle Park UCI qui se sont inscrits au moins 3 semaines à l'avance seront directement inscrits à la phase de qualification. Les coureurs inscrits au plus tard 3 semaines à l'avance devront participer à la phase de pré qualification.

Le nombre de coureurs avançant à partir de la phase de pré qualification sera la différence entre le nombre de coureurs dans la phase de qualification telle que définie par l'organisateur et le nombre de coureurs inscrits directement dans la phase de qualification, comme décrit ci-dessus.

Les coureurs qui sont tenus de le faire et qui ne partent pas dans la phase de pré-qualification sont traités de la même manière que celle décrite pour la phase de qualification à l'article 6bis.6.016. De ce fait, la phase de pré-qualification remplacera la phase de qualification aux fins de l'article 6bis.6.016, à l'exception des coureurs qui contourneront la phase de pré-qualification.

Pour les Femmes Élite, le même système que pour les Hommes Élite défini ci-dessus s'applique.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

6bis.9.011 Compétitions Flatland

Pour les deux catégories, les compétitions Flatland sont organisées conformément à l'article 6bis.6.003.

(Texte modifié au : 01.02.18)

Classement de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle

6bis.9.012 Pour chaque spécialité de la compétition, un classement de toutes les épreuves de la série de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle est établi pour les Hommes Élite et pour les Femmes Élite. Les points seront attribués en fonction du classement final de chaque épreuve, selon la grille de l'annexe 1. Le classement est mis à jour après chaque épreuve. **Pour éviter tout doute, les résultats de la phase de pré-qualification, s'ils ont lieu, sont inclus dans le classement final. Si les coureurs ne passent pas la phases de pré-qualification, ils restent éligibles et recevront les points de série de Coupe du Monde. Voir la grille des points en annexe 2.**

En cas d'ex æquo, le coureur ayant le meilleur résultat dans le classement final de la dernière manche organisée l'emportera.

Après la dernière épreuve de chaque saison de la série de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle, le meilleur coureur du classement Hommes Élite et la meilleure coureuse du classement Femmes Élite seront déclarés,

respectivement, le Champion et la Championne de la Coupe du Monde UCI de BMX Park de l'année en question.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

Programme de la compétition

6bis.9.013 Le programme de chaque épreuve sera publié dans le Guide Technique. Sans préjudice de toute autre disposition particulière au présent règlement, les éléments décrits dans les articles 6bis.9.014 à 6bis.9.016 doivent être respectés dans le programme. Les compétitions et les entraînements pour les catégories Hommes Élite et Femmes Élite seront en tout temps prioritaires par rapport aux autres catégories qui peuvent être organisées, même si cela signifie que le temps disponible pour ces autres catégories doit être réduit ou éliminé.

(Texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

Entraînement

6bis.9.014 Compétitions Park

Tout programme d'épreuve comprendra (au moins) le temps d'entraînement suivant :

- a. La veille de la phase de qualification, une séance d'entraînement sera organisée pour chaque catégorie. Le temps autorisé doit, de l'avis du Délégué Technique, être le minimum requis pour permettre aux coureurs de se familiariser raisonnablement avec le parc.
- b. Chaque journée de compétition, un échauffement d'au moins 15 minutes sera prévu avant le départ de la compétition pour chaque catégorie.

Compétitions Flatland

Chaque programme d'épreuve comprend au moins 1 séance d'entraînement officielle, telle que décrite dans le guide de la compétition. S'il y a un grand nombre de coureurs inscrits, ces derniers peuvent être répartis en plusieurs groupes d'entraînement. Dans ce cas, les coureurs ne sont pas autorisés à s'entraîner en dehors de leur groupe d'entraînement respectif.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.015 En cas de changement de programme, un temps d'entraînement adéquat doit être prévu pour chaque catégorie, comme décidé par le Délégué Technique, même si cela a lieu immédiatement avant la compétition ; dans ce cas, les 15 minutes d'échauffement ne sont plus nécessaires.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.016 Dans les deux spécialités de la compétition, la catégorie Femmes Élite lors de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle (dans les deux disciplines) devra avoir un entraînement distinct de toutes catégories Hommes. Le temps accordé pour cet entraînement sera le même que celui accordé à chaque groupe de la catégorie Hommes Élite. Dans le cas où la catégorie Femmes Élite est suffisamment grande pour être divisée en groupes, chaque groupe d'entraînement Femmes Élite devra recevoir le même temps d'entraînement que chaque groupe d'entraînement Hommes Élite.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.017 Compétitions Park

Si une catégorie comporte plus de 20 coureurs inscrits et confirmés à la suite de la confirmation des coureurs, la catégorie sera divisée aussi uniformément que possible en deux groupes d'entraînement ou plus, chacun composé de 20 coureurs au plus. Le temps accordé à chaque groupe d'entraînement sera le même et sera fixé par le Délégué Technique. Il en sera de même pour la méthode utilisée pour décider de la composition des groupes d'entraînement.

Compétitions Flatland

Si une catégorie comporte plus de 10 coureurs inscrits et confirmés à la suite de la confirmation des coureurs, la catégorie sera divisée aussi uniformément que possible en deux groupes d'entraînement ou plus, chacun composé de 10 coureurs au plus. Le temps accordé à chaque groupe d'entraînement sera le même et sera fixé par le Délégué Technique. Il en sera de même pour la méthode utilisée pour décider de la composition des groupes d'entraînement.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.018 Compétitions Park

Les coureurs doivent s'entraîner dans le groupe auquel ils ont été assignés. Les coureurs qui s'entraînent dans un autre groupe ou en dehors du programme officiel peuvent être disqualifiés.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.0180bis Compétitions Park

Dans le cas où le parc est terminé avant le début du programme de l'épreuve, il doit rester fermé à tous les coureurs. Seuls les coureurs inscrits et confirmés sont autorisés à rouler sur le parc. Les coureurs peuvent utiliser le parc seulement pendant le programme officiel de l'épreuve. De cette façon, tous les coureurs au sein de chaque catégorie ont des chances égales de s'entraîner dans le parc.

Retards

6bis.9.019 Si une compétition est ajournée, tous les athlètes et le personnel doivent rester sur les lieux de la compétition et ce, jusqu'à avis contraire de

l'organisateur. Les coureurs auront connaissance du nouveau programme dès qu'il sera disponible.

Les coureurs sont tenus de lire le programme et de vérifier s'il y a eu des changements. Ni l'UCI ni l'organisateur ne sauraient être tenus responsables si un coureur rate la compétition du fait d'un changement.

Changements de programme

6bis.9.020 Dans le cas où le programme doit être changé comme décrit aux articles 6bis.6.040 et 6bis.6.041, le format de la compétition peut être modifié comme suit, en fonction du nombre d'inscrits et de la situation :

- a. Il n'y aura pas de phase de qualification, auquel cas tous les coureurs inscrits commenceront dans la manche de demi-finale (ou finale, s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits à la demi-finale qui sera organisée
- b. Il n'y aura pas de demi-finale mais seulement une finale
- c. S'il n'y a pas de finale, les résultats de la demi-finale serviront de résultats pour les prix de l'épreuve et le total général de points de la série

Si toute une épreuve et/ou une discipline est arrêtée et ne peut reprendre avant la fin de la phase de qualification, ni les prix ni les points ne seront attribués. Dans ce cas, une réunion sera organisée avec les coureurs pour les informer.

Dans le cas où une épreuve est arrêtée et ne peut reprendre avant la fin de la demi-finale, alors il n'y aura pas de résultat. S'il n'y a pas eu suffisamment d'inscrits pour organiser une demi-finale, alors ces dispositions s'appliqueront à la finale.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.021 L'organisateur et l'UCI, agissant conjointement, peuvent décider de changer le programme avant le départ de l'épreuve.

6bis.9.022 Pendant l'épreuve, le Commissaire et l'organisateur, agissant conjointement, décideront ensemble s'il convient de changer le programme.

6bis.9.023 S'il y a un changement de programme avant le premier jour d'entraînement, le programme révisé sera publié sur le site Internet de l'épreuve et sur les lieux de la compétition. En cas de changement pendant l'épreuve, le programme révisé sera tout au moins publié sur les lieux de la compétition.

Format de l'épreuve

Qualification

6bis.9.024 L'ordre de la liste des partants et le regroupement des coureurs en manches sont réalisés dans l'ordre inverse du classement actuel de la Coupe du Monde UCI de BMX Park. Le classement final de l'année précédente est utilisé pour la première épreuve de la saison.

Tout coureur non classé prendra le départ avant les coureurs classés, dans un ordre déterminé de façon aléatoire.

Dans le cas d'une phase de pré qualification, celle-ci doit se dérouler de la même manière que la phase de qualification. Dans ce cas, l'ordre de la liste de départ et le groupe des coureurs de manches se font dans l'ordre inverse du classement de la phase de pré qualification

(Texte modifié au : 01.02.2018)

6bis.9.025 Les résultats de tous les coureurs qui disputent la phase de qualification sont publiés au plus tard 120 minutes après la fin de la phase de qualification.

(Texte modifié au : 02.02.2019)

Demi-finale

6bis.9.026 Compétitions Park

L'ordre de départ et le groupe de coureurs en manches se font dans l'ordre inverse de la classification de la phase de qualification.

Compétitions Flatland

L'ordre de départ est fait dans l'ordre inverse du classement de la phase de qualification.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.027 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.028 Dans la demi-finale, les résultats seront reportés par les juges au plus tard 30 minutes après la fin de la demi-finale.

Finale

6bis.9.029 Compétitions Park

L'ordre de départ et le groupe de coureurs des manches se font dans l'ordre inverse du classement de la phase demi-finale.

Compétitions Flatland

L'ordre de départ et le groupe de coureurs des manches se font dans l'ordre inverse du classement de la phase demi-finale

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.030 Les coureurs qui accèdent à la finale passeront dans l'ordre inverse des résultats de la demi-finale (le coureur le mieux placé de la demi-finale passe en dernier).

6bis.9.031 Si pour une quelconque raison que ce soit un ou plusieurs coureurs ne prennent pas le départ ou sont disqualifiés de la finale, alors la finale se

disputera avec un nombre de coureurs inférieur à celui indiqué à l'article 6bis.9.029.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.032 Les finales de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle peuvent comprendre une compétition de la meilleure figure, qui sera gérée conformément à l'article 6bis.6.012, si elle est organisée.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.033 Dans la finale, les résultats seront reportés par les juges au plus tard après chaque manche.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.034 Le vainqueur de la compétition de la meilleure figure, si elle est organisée, sera annoncé après la fin de la compétition, mais avant la remise des prix.

(Texte modifié au : 01.02.18)

6bis.9.035 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.036 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.037 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.038 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.039 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.040 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.041 Abrogé au 01.02.2018

6bis.9.042 Abrogé au 01.02.2018

Chapitre X CHAMPIONNATS DU MONDE UCI DE BMX

FREESTYLE

Chapitre introduit au : 01.02.18

Catégories

6bis.10.001

Les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle sont la propriété exclusive de l'UCI. Les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle sont disputés par les deux catégories de coureurs suivantes :

- a. Hommes Élite: âgés de 15 ans et plus
- b. Femmes Élite: âgées de 15 ans et plus

Spécialités de la compétition

6bis.10.002 Les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle se disputent dans la spécialité Park.

(Texte modifié au : 01.02.2018)

Format de la compétition

6bis.10.003 Les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle sont généralement organisés conformément au format de compétition et aux procédures établies au Titre VIbis du Règlement de l'UCI. Les règles particulières peuvent être définies dans le guide de compétition à la discrétion de l'UCI. En cas de divergence entre une telle règle particulière et un article du Titre VIbis, alors la règle particulière du guide de compétition prévaudra.

6bis.10.004 Chaque fédération nationale a le droit d'inscrire 2 coureurs de réserve dans chaque catégorie. Le dernier délai pour changer les coureurs inscrits pour les coureurs de réserve est la fin de la période de confirmation des partants définie dans le programme officiel de l'événement. Ces coureurs de réserve seront autorisés à s'entraîner pendant toutes les séances d'entraînements tenues avant le dernier délai de la confirmation des partants.

(Article introduit au : 02.02.19)

6bis.10.005

Pour la discipline Park (uniquement), chaque fédération nationale est autorisée à inscrire un nombre maximum de coureurs dans chaque catégorie, tel que défini par le classement par nation le plus proche de l'échéance publiée par l'UCI pour chacune de ces catégories aux Championnats du Monde de l'année en question. Le quota maximum disponible pour chaque fédération nationale définie par ce quota pour chaque catégorie se trouve dans le tableau ci-dessous.

Rang	Quota
1er au 3ème	6 coureurs maximum
4ème au 6ème	5 coureurs maximum
7ème au 9ème	4 coureurs maximum
10ème au 14ème	3 coureurs maximum
15ème au 19ème	2 coureurs maximum
Pays hôte des Championnats	2 coureurs maximum
Tous les autres, y compris les pays non classés	1 coureur maximum

(Article introduit au : 02.02.19)

Chapitre XI CLASSEMENT UCI DE BMX FREESTYLE

Chapitre introduit au : 01.02.18.

Catégories

6bis.11.001

Les classements UCI de BMX Freestyle sont la propriété exclusive de l'UCI. Les classements UCI de BMX Freestyle sont composés d'un classement UCI de BMX individuel pour les catégories suivantes, ainsi que d'un classement par nation.

- c. Hommes Élite : âgés de 15 ans et plus
- d. Femmes Élite : âgées de 15 ans et plus

Les classements UCI de BMX Freestyle sont élaborés sur une période de 1 an, conformément aux dispositions établies ci-dessous, en ajoutant les points gagnés depuis l'élaboration du classement précédent et en respectant les dispositions de l'article 6bis.10.002. Parallèlement, les points restants, cumulés jusqu'au même jour de l'année précédente par chaque coureur dans les épreuves internationales de BMX Freestyle, sont déduits.

À chaque mise à jour du classement UCI de BMX Freestyle, les nouveaux classements entrent en vigueur le jour de leur publication et restent valables jusqu'à la publication des classements suivants.

Une série de classements, tels que définis ci-dessus, sera élaborée pour les compétitions UCI de BMX Park au calendrier international UCI de BMX Freestyle. **Ces classements seront établis pour la spécialité Flatland à compter du 1er janvier 2020.**

Le classement BMX Freestyle UCI pour la spécialité Park ne comprend que les épreuves de BMX Freestyle Park; Le classement BMX Freestyle UCI pour la spécialité Flatland ne comprend que les épreuves de BMX Freestyle Flatland.

(texte modifié au : 01.02.18 ; 02.02.19)

Classes d'épreuves

6bis.11.002

Un coureur peut obtenir des points au classement individuel UCI de BMX Freestyle pour sa catégorie dans différentes classes de compétitions de BMX. Le nombre total de points du coureur est soumis aux règles suivantes :

- a. JO : Jeux Olympiques
- b. CM : Championnats du Monde : le résultat unique de l'épreuve organisée pendant l'année en cours.

- i. Seuls les points des derniers Championnats du Monde seront inclus dans le classement BMX UCI individuel, même s'il est organisé moins d'un an après la dernière édition de cet événement.
- ii. Les points des derniers Championnats du Monde restent dans le classement BMX UCI individuel jusqu'à ce que l'événement soit organisé, même si plus d'un an se passe entre eux.
- c. CDM : Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle : tous les résultats des épreuves organisées pendant l'année en cours sur laquelle le classement actuel est établi.
- d. CC : Championnats Continentaux : le résultat unique de l'épreuve organisée pendant l'année en cours.
 - i. Pour toute confédération continentale donnée, seuls les points des derniers Championnats Continentaux tenus seront inclus dans le Classement BMX individuel UCI, même si celui-ci est tenu moins d'un an après la dernière édition de cet événement.
 - ii. Les points des derniers Championnats Continentaux organisés resteront dans le Classement BMX UCI individuel jusqu'à la prochaine édition de l'événement, même si plus d'un an se passe entre eux, tant que la prochaine édition des Championnats Continentaux est enregistrée sur le BMX UCI International. Calendrier pour la saison prochaine. Si ce n'est pas le cas, les points des Championnats Continentaux organisés expirent après 12 mois.
 - iii. Seuls les coureurs du continent concerné peuvent obtenir des points UCI lors d'un Championnat Continental.
- e. C1 : compétitions internationales : Les 3 meilleurs résultats pour les événements organisés dans la période sur laquelle le classement actuel est établi.
- f. CN : Championnats nationaux (pays de la nationalité du coureur) : le résultat unique de la compétition de CN organisée pendant l'année en cours.
 - i. Seuls les coureurs de la nationalité concernée peuvent obtenir des points UCI lors d'un Championnat national.

Grille de points

6bis.11.003

Les points du classement individuel UCI de BMX sont attribués conformément au tableau qui se trouve dans l'Annexe 2.

Classement individuel UCI de BMX Freestyle

6bis.11.004

Un classement individuel UCI de BMX Freestyle sera établi pour toutes les catégories mentionnées à l'article 6.1.008. Le classement individuel UCI de BMX Freestyle sera calculé sur le nombre total de points de toutes les épreuves organisées dans chaque catégorie de ce type, comme indiqué à l'article 6.1.001, avec un nombre limité d'épreuves à prendre en compte dans le classement, conformément à l'article 6.6.002.

Départage des ex-æquo

6bis.11.005

En cas d'ex-æquo dans le classement individuel UCI de BMX Freestyle, les coureurs seront départagés par ordre de priorité comme suit :

- a. Points des Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle
- b. Points de Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle
- c. Points des Championnats Continentaux
- d. Compétitions internationales de Classe 1 (les 3 meilleurs résultats)
- e. Championnats nationaux

Classement par nation

6bis.11.006

Un classement par nation pour les Hommes Élite et les Femmes Élite est élaboré pour le BMX Freestyle dans les deux spécialités. Le classement par nation est calculé en ajoutant les points des deux coureurs les mieux placés pour les hommes et des deux coureuses les mieux placées pour les femmes de chaque nation dans le classement individuel UCI de BMX Freestyle.

Les points d'un coureur sont attribués au pays de sa nationalité, même s'il est titulaire d'une licence de la fédération d'un autre pays.

Les nations arrivant ex-æquo voient leurs positions relatives déterminées par la place de leur meilleur coureur au classement individuel UCI de BMX.

Classement pour la qualification olympique

6bis.11.007

Afin de déterminer le quota de qualification pour les Jeux Olympiques, un classement de qualification olympique est calculé pour les Hommes Élite et pour les Femmes Élite, comme indiqué dans le système de qualification pour les prochains Jeux Olympiques.

Les points d'un coureur sont attribués au pays de sa nationalité, même s'il est titulaire d'une licence de la fédération d'un autre pays.

Les nations arrivant ex-æquo voient leurs positions relatives déterminées par la place de leur meilleur coureur au classement individuel UCI de BMX.

Mises à jour des classements

6bis.11.008

Les classements UCI de BMX Freestyle sont mis à jour après les Jeux Olympiques (pour les spécialités figurant aux Jeux Olympiques), les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle (pour les spécialités figurant dans ces Championnats), les épreuves de la Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle (pour les spécialités figurant dans ces épreuves) et le 31 décembre. Les dates des autres mises à jour des classements sont publiées sur le site Internet de l'UCI.

Championnats nationaux

6bis.11.009

Chaque nation aura la possibilité d'organiser un Championnat national, qui compte pour le classement UCI de BMX. Un Championnat national n'est ouvert qu'aux coureurs titulaires d'un passeport du pays concerné (pays d'origine), tel qu'indiqué à l'article 1.2.028. Si une nation autorise malgré tout des coureurs d'une autre nationalité à participer aux Championnats nationaux, le coureur étranger ne recevra pas de points UCI et la place d'arrivée des coureurs du pays indiqué reste inchangée.

Annexe I : GRILLE DE POINTS POUR LA COUPE DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	10000	21e	900	41e	170	61e	82	81e	28
2e	9000	22e	700	42e	165	62e	79	82e	26
3e	8200	23e	500	43e	160	63e	76	83e	24
4e	7700	24e	400	44e	155	64e	73	84e	22
5e	7200	25e	300	45e	150	65e	70	85e	20
6e	6700	26e	290	46e	145	66e	67	86e	18
7e	6200	27e	280	47e	140	67e	64	87e	16
8e	5900	28e	270	48e	135	68e	61	88e	14
9e	5400	29e	260	49e	130	69e	58	89e	12
10e	4900	30e	250	50e	125	70e	55	90e	10
11e	4400	31e	240	51e	120	71e	52	91e	9
12e	3900	32e	230	52e	115	72e	49	92e	8
13e	3500	33e	220	53e	110	73e	46	93e	7
14e	3100	34e	210	54e	105	74e	43	94e	6
15e	2700	35e	200	55e	100	75e	40	95e	5
16e	2300	36e	195	56e	97	76e	38	96e	4
17e	2000	37e	190	57e	94	77e	36	97e	3
18e	1700	38e	185	58e	91	78e	34	98e	2
19e	1400	39e	180	59e	88	79e	32	99e	1
20e	1100	40e	175	60e	85	80e	30		

(Texte modifié au : 01.02.17)

Annexe II: GRILLE DE POINTS POUR LE CLASSEMENT UCI DE BMX FREESTYLE

Annexe introduite au : 01.02.18.

Rang	OG	CM	CDM	CC	C1 et CN
1	2500	2000	1000	500	200
2	2000	1700	900	450	160
3	1700	1500	820	410	130
4	1500	1350	770	380	110
5	1400	1200	720	350	90
6	1300	1050	670	320	70
7	1200	950	620	290	50
8	1100	850	590	270	30
9	900	750	540	240	20
10		650	490	210	10
11		600	440	180	
12		550	390	160	
13		500	350	140	
14		450	310	120	
15		400	270	100	
16		350	230	85	
17		300	200	70	
18		260	170	65	
19		220	140	50	
20		180	110	40	
21		150	90	30	
22		120	70	20	
23		90	50	10	
24		80	40	5	
25		70	30		
26		60	29		
27		50	28		
28		45	27		
29		40	26		
30		35	25		
31		33	24		
32		31	23		
33		29	22		
34		27	21		
35		25	20		
36		23	19		
37		21	18		

UCI CYCLING REGULATIONS

38		19	17		
39		18	16		
40		17	15		
41		16	14		
42		15	13		
43		14	12		
44		13	11		
45		12	10		
46		10	8		
47		8	6		
48		6	4		
49		4	2		
50		2	1		